



MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY

SORNAY, le 15.09.2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 14 septembre 2010, à 20h30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

En préambule, Monsieur le Maire fait le rappel des différents projets communaux en cours en remerciant le Conseil Municipal d'œuvrer à ces réalisations par le débat et l'enrichissement habituels, et en se faisant les relais permanents des objectifs et de la rigueur quotidienne de l'équipe qu'il anime. Il rappelle les dossiers devant avancer voire même aboutir en 2011, les impératifs permanents d'économie et de provisionnement pour rendre possibles quelques investissements à partir de 2014 grâce aux dépenses de fonctionnement contenues aujourd'hui.

Le compte-rendu de la séance du 06.07.2010 est adopté à l'unanimité.

Excusés : COMPARET Ronald, FICHET David
Secrétaire de séance : BOUDIER Laurent

La séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

RENOUVELLEMENT DU CDD DE MME GAMBEY

Monsieur le Maire informe que dans sa séance du 06.07.2010, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme GAMBEY pour l'année scolaire 2010-2011, pour une durée hebdomadaire de 11,27 /35^{ème}. Il informe que Mme GAMBEY a informé Patricia TREFFOT de sa volonté de ne pas effectuer l'accompagnement et la surveillance d'enfants à la sortie de l'école étant donné son emploi du temps relativement chargé puisqu'elle occupe également un emploi à temps non complet à la cantine scolaire.

En conséquence, le Maire demande au Conseil de délibérer sur le renouvellement de son CDD pour la même période mais pour une durée hebdomadaire de 9.79/35^{ème} (temps de travail identique à celui de son précédent CDD). Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité, les heures non attribuées à Mme GAMBEY l'étant finalement à Mme PONSOT, en heures complémentaires de son contrat.

EFFECTIFS SCOLAIRES ET ECHANGES REGULIERS ENTRE CLASSES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire avise le Conseil Municipal que des échanges de service et décroissements sont mis en place à l'école élémentaire depuis la rentrée : tous les lundis, les CE2 de l'école dite « des garçons » passent l'après-midi avec les CE2 de l'école dite « de filles » afin que ces élèves, partagés en 2 classes depuis la rentrée, puissent se retrouver tous ensemble. Il en est de même pour les CE1 qui se retrouvent également tous ensemble à certains moments. Les trajets avec le matériel scolaire nécessaire sont pris en charge par les personnels communaux chargés des liaisons habituelles.

SITUATION FINANCIERE PAR RAPPORT AU BUDGET 2010

Patrick PELLIGAND, adjoint aux finances, commente un document retraçant l'état des dépenses et des recettes concernant l'exercice 2010 à la date du 20.08.10, après 8 mois de gestion. De manière provisoire, pour cette période, le compte administratif semblerait quelque peu favorable par rapport au budget voté pour 2010, cela grâce aux effets permanents d'une gestion communale prudente et à quelques subventionnements supérieurs aux attentes du conseil. Ce dernier espère que les 4 derniers mois de l'année confirmeront cette stagnation maîtrisée des dépenses au regard de recettes légèrement en hausse pour le moment et seulement au jour de la réunion.

INFORMATION DU MONTANT PERÇU POUR LES DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX

Patrick PELLIGAND informe l'Assemblée que dans le cadre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, le montant perçu par la commune en 2010 au titre de la répartition 2009 s'élève à 18 789.07 €.

INDEMNITE DES ASSURANCES SUITE AU DOMMAGE SUR UN CANDELABRE EN JANVIER 2010

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite à un dommage causé le 03.01.2010 sur un lampadaire situé sur la « Place de la Mairie », les assurances ont fait parvenir un chèque d'indemnisation de 1 366.61 €, montant correspondant à

celui de la détérioration. Il demande de délibérer sur l'acceptation de cette indemnité. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

ACQUISITION DE MOBILIERS POUR LA COMMUNE : REMBOURSEMENT DU FOURNISSEUR

La Commune de Sornay a saisi l'opportunité d'acquérir plusieurs meubles, notamment destinés aux écoles qui étaient en partie dépourvues en mobiliers de rangement, pour un montant total de 214 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la dépense engagée pour cet achat, et dit que le paiement s'effectuera en section de fonctionnement, compte 6718, exercice 2010.

SINISTRE AU FOYER RURAL SUITE A LA TEMPETE DU 10.07.2010

Le Maire fait part à l'Assemblée que lors de la tempête survenue le 10.07 dernier, une partie du plafond de la salle du foyer rural, située au-dessus de la scène, s'est effondrée. Les dégâts estimés à près de 2 500 € seront pris en charge par les assurances.

ETUDE D'UNE REVISION DES TARIFS COMMUNAUX SUR LA CONSOMMATION AU REGARD DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 07/07/2009, le Conseil avait décidé de valider le retour à l'équilibre du budget assainissement par un effort sur les deux années 2010 et 2011, après avoir pris connaissance d'un état comparatif avec d'autres communes.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la tarification de la redevance d'assainissement au profit de la commune, à compter du 01.01.2010 : abonnement 52 € annuel H.T., et consommation 0.6819 € le m³ HT, tarifs davantage conformes à ceux nécessaires à terme pour la pérennisation de ce budget annexe et à ceux pratiqués dans les communes alentours.

ETUDE DE DEVIS

L'Assemblée étudie la possibilité de réduire les frais d'éclairage public par la mise en place d'une alternance de luminosité entre plusieurs candélabres, et par la mise en place d'horloges astronomiques afin de couper l'éclairage entre 23h00 et 5h00 dans des secteurs (hors RD971) où la sécurité des personnes (piétons, automobilistes et 2 roues) ne serait pas remise en cause. Des expérimentations vont être menées dès septembre 2010, en commençant par la traversée du bourg entre les 2 chicanes sur la RD 971 (extinction d'une partie seulement des lampadaires concernés).

Elle prend ensuite connaissance de devis pour l'acquisition d'un ordinateur, destiné aux services de secrétariat de mairie et décide d'accepter l'achat d'un ordinateur portable pour un montant de 749.50 € TTC en renouvellement de celui du secrétariat tombé en panne.

MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION VESTIAIRES STADE : CONCLUSIONS COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET CHOIX MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'examiner les offres de maîtrise d'œuvre pour l'extension des vestiaires du stade municipal. Une seule offre a été reçue. La Commission ayant considéré que certains éléments à sa disposition étaient inadaptés, le Maire propose donc de déclarer la consultation infructueuse. La Commission propose de lancer une procédure négociée sans publicité préalable auprès du candidat. Le Conseil Municipal décide de déclarer la consultation infructueuse et autorise Monsieur le Maire à lancer une négociation auprès du candidat dès le 16.09.2010 lors de la rencontre programmée à cet effet.

ADOPTION DU RAPPORT GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

L'Assemblée prend connaissance du rapport de la société GrDF concernant l'exercice 2009.

ADOPTION DU RAPPORT DU SIERL 2009

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur le prix de l'eau concernant l'exercice 2009, élaboré par le syndicat intercommunal des eaux de la région louhannaise (SIERL), et l'adopte à l'unanimité.

ETUDE DE CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX SUITE A LA DEMANDE D'ADMINISTRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur ROSSIGNOL, domicilié « Impasse Carlot » à SORNAY demande à la commune la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain sise en bordure de l'Impasse Carlot d'une superficie totale de 234 m². Le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur ROSSIGNOL d'acquérir cette parcelle de terrain susvisée pour le prix 10.50 € le m², soit 2 457 € pour la totalité de la surface, dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ETUDE D'UNE COMMUNICATION DU SOUVENIR FRANÇAIS POUR COMPLEMENT SUR LE MONUMENT AUX MORTS

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier entre les associations « Souvenir Français » et « Mémoire de Sornay » ayant pour objet l'étude de l'inscription du nom d'un soldat « Mort pour la France » à Montmorot mais né à Sornay sur le monument aux morts de la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite pour le moment, étant donné

qu'aucune demande des ayants droits n'a été formulée, laissant les associations ci-dessus nommées poursuivre leur réflexion.

ETUDE D'UNE PROPOSITION DE REFECTION DE PANNEAUX D'INFORMATION

M. BOUILLOT, adjoint, fait part de sa rencontre avec une société de communication spécialisée entre autres dans la réalisation de panneaux d'affichage par souscription d'encarts publicitaires. Le Conseil Municipal est défavorable à la réalisation de projets communaux avec cette société.

MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITE PERISCOLAIRE AVEC L'ASSOCIATION « BRESSE PING »

Le Maire fait part à l'Assemblée de la création récente de l'association Bresse Ping à Louhans-Châteaurenaud. Celle-ci propose de réaliser une initiation gratuite par ses éducateurs au ping-pong en fin d'après-midi à des groupes d'enfants volontaires utilisateurs de la garderie périscolaire accompagnés. Le Conseil Municipal est favorable à un essai pour la fin de l'année 2010 auprès des enfants âgés entre 7 et 10 ans. Il précise qu'une table de ping-pong sera prêtée par un administré.

SUIVI DE LA GESTION DU CIMETIERE

Le Maire communique à l'Assemblée l'état d'avancement de la mise en place de l'informatisation du cimetière communal. Plusieurs groupes d'élus se sont rendus sur place en août dernier afin de mettre à jour le plan version papier du cimetière. La société Rex Rotary est en phase de paramétrage du logiciel. Celui-ci devrait être installé fin septembre 2010. Le secrétariat de mairie pourra ensuite procéder à la saisie de chaque concession par informatique. Dorénavant, les demandeurs de nouvelles concessions pourront en choisir l'emplacement parmi plusieurs carrés suggérés et validés lors du Conseil Municipal du 12.10.10.

SUIVI DE L'ETAT DU RECENSEMENT DES PARCELLES DE BORD DE SEILLE A NETTOYER

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un document établi suite à la visite qui s'est tenue aux abords de la Seille en prairie de Grannod au printemps 2010, retraçant un état des lieux des différentes parcelles pour lesquelles un nettoyage mérite d'être entrepris. Une nouvelle visite sur place est prévue début octobre 2010 afin d'évaluer celles qui ne seraient pas entretenues annuellement puis d'en obtenir le nettoyage par leurs propriétaires.

COMPTE-RENDU REUNIONS DES 1^{ER} ET 8.07.10 CONCERNANT LA CAPACITE DE TRAITEMENT DE LA STATION D'EPURATION

L'Assemblée prend connaissance de deux comptes-rendus de réunions relatives à la capacité de traitement de la station d'épuration de Louhans, tenues d'une part le 01.07 en sous-préfecture, et d'autre part le 08.07 à l'entreprise LDC Bourgogne.

COMPTE-RENDUS DES DIVERSES RENCONTRES CONCERNANT LE CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE ET CULTURELLE

Les comptes-rendus des réunions entre le conseil des sages et le conseil régional du 24.08 concernant l'aménagement du chemin de randonnée pédestre et culturelle, et du 03.09.2010 entre la municipalité et le syndicat des maraîchers à la station de pompage sont présentés aux conseillers municipaux. Le Conseil des Sages de rentrée devra valider plusieurs éléments nouveaux alors annoncés et procéder à une redéfinition plus précise des orientations du projet (demande du conseil général 71 pour valider ce chemin en balade verte).

COMPTE-RENDU RENCONTRE AVEC LE GROUPE VALECO (ENERGIES RENOUVELABLES) DU 04.08.2010

Le Maire fait part de sa rencontre avec la société VALECO, groupe spécialisé dans l'identification, le développement, la construction et l'exploitation de projets industriels d'énergies renouvelables. Ladite société a établi un document présentant un projet solaire photovoltaïque sur le territoire de Sornay. L'Assemblée en prend connaissance. Des renseignements complémentaires vont être sollicités auprès de la Chambre d'Agriculture pour évaluer si Sornay recense des terres éligibles à ce type de projet avant d'affiner le dossier avec Valeco.

AFFAIRES DIVERSES ET TOUR DE TABLE FINAL :

- Le Conseil Municipal prend connaissance de divers courriers et comptes-rendus.
- Le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de la préparation de la réunion publique de mi-mandat du printemps 2011, il va consulter l'ensemble des acteurs de la Commune (agriculteurs, artisans, commerçants, enseignants, professions médicales, associations ...) en une vingtaine de rendez-vous fixés d'ici mai 2011, rencontres ouvertes aux élus qui le souhaiteront.
- Un débat se tient au sujet de l'entretien du cimetière qui a manqué de rigueur ces 6 dernières semaines et du travail des agents techniques en général. Le Conseil convient de renforcer l'investissement et la vigilance des agents techniques ainsi que l'organisation de leur travail. En réponse, Maire et adjoints l'annoncent notamment à l'aide d'une grille déjà dressée de recensement des tâches d'entretiens extérieurs quotidiens et annuels, et de répartition de celles-ci entre les 4 agents. Cependant, le Maire et Pierre Thivant exposent combien les agents mis en cause travaillent également à l'entretien des biens et bâtiments communaux qui a nettement progressé en 2 ans sans pour autant être si visible que cela (mobiliers bois

renové, abribus construits, salle de classe refaite ... rien que pour cet été) en parallèle des congés annuels des personnels et de tous les entretiens « verts » saisonniers, avec la tonte des abords de la RD 971 en plus cette année. Un explicatif de tout ceci est programmé pour information complète dans le prochain bulletin municipal de décembre 2010.

Le Maire de SORNAY,

JULIEN PRUDENT